

ABONNEMENT.

Saumur: En an. 30 fr. Six mois 16 Tros mois 9

Poste:

En ad. 35 fr. Six mois 18 Tros mois 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c. Réclames. — . . . 30 Faits divers. — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions rapées et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

1^{er} Mars 1884.

Le projet de budget rédigé par le ministre des finances modifie la perception de certaines taxes; ces modifications se résument ainsi:

- 1° Application à l'Algérie des droits de mutation à titre gratuit et de succession, 2 millions. 2° Abaissement de 15 à 12 degrés de la limite d'alcoolisation des vins, 41 millions. 3° Réglementation nouvelle pour l'application de la loi sur les vinaigres, 4 millions. 4° Réglementation nouvelle pour la perception de la taxe sur les bières, 6 millions. 5° Surveillance plus sévère de l'industrie des bouilleurs de cru, 20 millions. 6° Établissement d'une taxe d'entrée sur les raisins secs, 4 million 1/2. 7° Élévation de la taxe sur les alcools de 456 fr. 25 à 460 fr. par hectolitre, 5 millions 1/2.

Par ces diverses mesures, le Trésor se procurerait une somme d'une cinquantaine de millions.

Ces 50 millions, dit le Temps, ne sauraient être utilisés au profit des instituteurs, par la bonne raison qu'ils sont déjà escomptés; ils serviront à payer certaines dépenses supplémentaires inévitables.

Le même journal assure que chaque année, sur les contributions indirectes, plus de 200 millions de francs qui devaient rentrer dans les caisses de l'État échappent à la perception au profit des fraudeurs.

Cet aveu inspire au Radical ces amusantes réflexions:

« Eh bien, en vérité, on ne se moque pas des gens aussi franchement que cela. Voyez-vous ce ministre qui va faire aux représentants du pays cette déclaration: — Messieurs, il me manquait trente-cinq millions pour équilibrer le budget. Une

somme semblable n'est pas pour nous embarrasser. Il existe une source de revenus que nous avons jusqu'à ce jour tenue sagement en réserve: c'est la répression de la fraude. Jusqu'à présent, on nous a volé annuellement deux cents millions: l'année prochaine, nous ne nous en laisserons voler que cent soixante-cinq.

» Si la Chambre estime qu'il vaudrait mieux ne pas se laisser voler du tout et employer à quelque œuvre utile les cent soixante-cinq millions dont bénéficieront les fraudeurs, le ministère ne manquera pas de protester contre toute mesure excessive et révolutionnaire qui entraînerait forcément une rupture entre les fraudeurs et l'État. »

Hé! hé! les fraudeurs sont les plus fermes soutiens de la République. M. Léon Say, qui fut ministre des finances, n'avouait-il pas que le Trésor était impuissant à réprimer la fraude? Il en donnait cette raison: Les agents de la régie n'osent pas poursuivre les fraudeurs parce qu'ils sont républicains; quand par hasard ils en saisissent un en défaut, et dressent procès-verbal, de hauts personnages, sénateurs ou députés, interviennent: Ne tracassez pas ce brave homme, c'est un de nos courtiers électoraux.

Et le fisc lâche sa proie. Le budget ordinaire de 1885 atteint 3 milliards 40 millions, soit 45 millions de plus que le budget de 1884. Vous souvient-il de la conversion de la rente? L'histoire est d'hier. On nous disait: L'État réduit la rente pour diminuer les impôts, il économise par cette opération 35 millions par an; donc nous aurons à payer l'année prochaine 35 millions de moins. En fait, nous payons 50 de plus; les 35 millions pris aux rentiers et les 15 millions de supplément ajoutés au budget de 1884. Et toujours: Pas d'argent!

LES GROS ET LES PETITS.

Le conseil d'État achève actuellement l'examen de la réorganisation des services ministériels.

Il s'agit de supprimer les bureaux inutiles, d'approuver les nouvelles créations, et enfin de fixer le chiffre des appointements du personnel.

Nos ministres ont fait leurs propositions; ils sont animés, comme on sait, d'un véritable esprit de justice; ils sont désireux d'améliorer la situation des petits employés.

Nous entrons dans une ère de réparation.

On s'occupe, au Palais-Bourbon, de remédier à la crise ouvrière.

Dans les administrations publiques, on songe à augmenter le bien-être des fonctionnaires mal partagés, c'est-à-dire à leur donner à peu près de quoi vivre.

Il était indispensable d'accomplir cette réforme depuis si longtemps réclamée; et, d'ailleurs, les membres du gouvernement l'avaient trop souvent promise pour qu'il leur fût possible de l'ajourner encore.

Résumons la question:

La réforme attendue consistait dans: 1° réduction raisonnable du personnel; 2° amélioration du sort des petits employés.

Il est de notoriété publique, en effet, que l'existence de beaucoup de services ministériels n'est guère justifiée, et que chefs, sous-chefs et commis principaux ont pour principale occupation de se limer les ongles ou de lire des romans.

On n'ignore pas, d'autre part, que les employés inférieurs, qualifiés expéditionnaires, qui grattent le papier officiel du matin au soir, sont obligés d'avoir des vêtements de drap sans rapiéçage et des chaussures qui ne boillent pas.

Un employé qui aurait une tenue en rapport avec ses misérables appointements serait immédiatement jeté sur le pavé.

En conséquence...

1° Le conseil d'État n'a pas réduit le personnel. — Voir le projet présenté par le ministre des travaux publics et soutenu par le conseiller d'État Picard.

2° Le traitement des pauvres expéditionnaires reste, comme par le passé, fixé à quinze cents francs; et, par contre, le traitement des directeurs est porté de quinze

mille francs à dix-huit mille. — Voir le même projet soutenu par le même conseiller.

Naturellement, les choses sont réglées de la même façon dans tous les ministères.

Tout pour les gros.

Rien pour les petits.

Voilà les réformes opportunistes!

LE « MATIN ».

L'idée, souvent tentée, d'un journal ecclésiastique, sans aucune ligne de conduite personnelle, ouvrant tour à tour ses colonnes aux opinions les plus contradictoires, vient d'être reprise par une feuille nouvelle, parue ces jours-ci sous le titre: le *Matin*. A première vue, les lettres d'adhésion publiées par ce journal pouvaient laisser supposer une simple fantaisie; mais elles sont parfaitement authentiques. M. Paul de Cassagnac, M. Emmanuel Arène, M. Jules Vallès, et M. Cornély, c'est-à-dire les représentants des quatre opinions les plus ennemies les unes des autres, ont accepté l'hospitalité du *Matin*, c'est-à-dire se disposent à y défendre chacun leur manière de voir en politique.

Voici les lettres par lesquelles les personnages en question acceptent de collaborer au *Matin*:

Monsieur,

Vous me demandez de venir dire la messe opportuniste dans une église ouverte à tous les cultes, hospitalière et tolérante — le contraire des églises connues.

L'idée est neuve, et elle me tente: *Introibo!* Sentiments très-distingués.

EMMANUEL ARÈNE.

Paris, le 22 février 1884.

Monsieur,

Vous m'offrez de venir librement, une fois par semaine, défendre ma politique, la politique impériale, dans le nouveau journal que vous publiez et qui, par une combinaison originale, groupe à des jours différents les diverses opinions qui divisent la France en ce moment.

Quoique curé dans ma paroisse, au journal le *Pays*, j'accepte le rôle de missionnaire qui me permet d'aller prêcher l'avant chez les infidèles et d'y briser quelques idoles.

— Ce n'est pas croyable.

En faisant ces objections, qui étaient de nature à piquer l'amour-propre du vieillard, Brutus lui versait force rasades.

Mais il outrepassa son but, car le vieillard, mécontent de ce que Brutus mettait en doute la confiance qu'on lui témoignait, voulut se lever pour protester plus énergiquement.

La boisson paralysa ses mouvements, et il roula sous la table.

Brutus le secoua, espérant obtenir quelque renseignement.

Le vieillard était ivre-mort.

Mère Jeanne rentra en ce moment, et, ayant remarqué en quel état se trouvait son mari, elle jeta des regards irrités sur Brutus, qui jugea prudent de s'éloigner.

Brutus s'en allait fort désappointé, lorsqu'en traversant le parc, il entendit des chuchotements qui appelèrent son attention et qui le mirent sur la trace du secret qu'il s'efforçait de découvrir.

Après les quelques instants de distraction causés par les aboiements de Médor, Fernand avait repris sa lecture en ces termes:

« Après la chute de l'empire romain, c'est notre patrie qui a marché à la tête de la civilisation.

» Les peuplades germaniques, victorieuses des Romains dans les Gaules, avaient des mœurs trop nomades pour s'attacher à la culture de la terre.

11 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET

CHATEAU DE ROCNOIR

Deuxième partie.

HUIT ANS APRÈS.

III. — LA RÉVÉLATION. (Suite)

— Mère Jeanne, dit-il, en arrivant, à sa femme qui paraissait aussi vieille que lui, vite, apporte-moi de la charpie, et de la plus douce, pour le bras de monsieur, que Médor a mordu.

— La vilaine bête! Mais pourquoi le lâcher? — Va vite. Tu feras tes observations après que le bras de monsieur aura été soigné.

— Je sais bien que tu soutiendras toujours ton chien, même contre ta femme.

— Allons donc!

— Oh! la vilaine bête! grommela-t-elle encore en s'en allant.

Quelques instants après, le bras fut pansé. La blessure n'était que très-légère.

— Maintenant que je me suis efforcé de réparer

le mal que vous a fait mon chien, dit le vieillard, je vais vous apporter une bonne bouteille de vin qui achèvera de vous remettre. Un verre de vin vieux fouette agréablement le sang.

Il descendit à la cave et remonta bientôt, tenant plusieurs bouteilles dans les mains et sous le bras.

— Dieu! que vas-tu faire? demanda la vieille Jeanne, qui rentra dans la salle en ce moment.

— Tu ne connais rien en médecine. Laisse-nous, ma bonne. Dans une heure, monsieur ne se ressentira plus de son mal.

— Ils sont incorrigibles, ces hommes, dit Jeanne en sortant: ils ne peuvent causer sans boire.

Le vieillard, ayant versé à plein bord son nectar, dit à Brutus avec satisfaction:

— A votre santé, jeune homme.

— A la vôtre...

» Peste! vous avez là d'excellent vin.

— Je le crois bien. C'est du vin que M. le comte m'a donné le jour de sa fête. Il sait que j'aime un verre de bon vin. Je l'ai mis de côté en attendant une bonne occasion. Je ne pouvais pas en trouver une meilleure, puisque cela achèvera de vous guérir.

Après avoir vidé plusieurs bouteilles en causant de choses indifférentes, Brutus, qui se ménaageait, tout en faisant boire le vieux jardinier, crut enfin le moment venu d'engager sérieusement la conversation.

— Y a-t-il longtemps que vous êtes au service de M. le comte de Villefort? demanda-t-il au jardinier, dont la tête commençait à être en feu.

— Je suis né dans ce château. J'ai connu l'aïeul de M. le comte, et j'ai vu naître son père. C'étaient de bien bons maîtres. Aussi sont-ils regrettés de tout le village.

— M. le comte est bon aussi, n'est-ce pas?

— Certainement. Combien de misères il secourt! Jacques, me dit-il souvent, j'ai appris que tel paysan est dans la nécessité, ou que tel autre a éprouvé des malheurs, va les voir. Chaque fois, il me charge de porter une bourse qui est la source de bien des consolations dans le malheur.

— Ainsi, vous êtes l'homme de confiance de M. le comte?

— Je l'espère.

— Et de M^{me} la comtesse?

— J'ai aussi cet honneur.

— On la dit bien fière.

— Ce sont les méchants qui parlent ainsi. M^{me} la comtesse se fait respecter; elle sait ce qu'elle vaut, voilà tout.

— Mais si vous avez la confiance des parents, vous ne devez pas être le confident du fils?

— Et pourquoi pas? Je suis au courant de tous ses petits secrets.

— Ah! bah!

— Oui.

C'est de la besogne qui n'est pas inutile à ma cause et qui, sous votre libérale direction, ne peut que m'être fort agréable.

Croyez, monsieur, à mes meilleurs sentiments.
PAUL DE CASSAGNAC.

Paris, le 22 février 1884.

Monsieur,

Je suis convaincu que la République tue la France et que la monarchie la sauvera.

Je voudrais pouvoir le crier sur tous les toits. Voilà pourquoi j'accepte avec plaisir de collaborer au *Matin*.

Agréer, monsieur le rédacteur en chef, mes confraternelles salutations.

J. CORNÉLY.

Paris, le 22 février 1884.

Monsieur,

J'accepte votre proposition comme un hommage rendu à ceux parmi lesquels j'ai vécu pendant les jours de pauvreté et pendant les jours de combat.

Vous m'avez fait l'honneur de m'appeler pour les représenter dans votre maison, où ces brûleurs d'épaves qu'on appelle les révolutionnaires trouveront collé sur les murs le *Go Ahead* — Va de l'avant — devise qui est la sœur de la nôtre.

Dans le *Cri du Peuple*, c'est au peuple que je m'adresse. Chez vous, c'est aux bourgeois que je parlerai. Je n'espère point les convertir, mais je les aurai avertis. Devant le mur, aux heures tragiques, ils n'auront rien à réclamer.

Merci de m'avoir offert votre fenêtre pour les haranguer, avant de tirer dessus, s'ils nous y forcent.

JULES VALLÈS.

Le *Soir*, qui publie également les adhésions de MM. Arène, de Cassagnac, Cornély et Vallès, les fait suivre des commentaires suivants :

« Il est curieux de remarquer que, sauf M. Cornély, défenseur attitré du trône et de l'autel, tous emploient les métaphores ecclésiastiques.

» L'opportuniste consent à dire la messe ; l'impérialiste accepte de prêcher « l'avant » ; jusqu'au communal, qui parle de convertir.

» D'ailleurs, sauf M. Arène, tous parlent de briser, de tuer, de tirer dessus. Unanimité sur ce point entre l'impérialiste, le royaliste et le socialiste. Les idoles, la République et les bourgeois ne s'en portent pas plus mal, et ils ne mourront certainement pas des articles du *Matin*.

Le *Figaro* fait suivre la lettre de M. Vallès de cette simple réflexion :

« Cette lettre promet, et il est évident que M. Vallès a l'intention de tenir. »

Le *Gaulois*, lui, sans souhaiter positivement la bienvenue à son nouveau confrère, reconnaît, par la plume de son rédacteur en chef M. de Pène, que cette « entreprise est originale ». Puis il se livre à une longue diatribe contre la lettre de M. Jules Vallès et invite les bourgeois à secouer leur « torpeur orientale ».

L'*Événement* analyse rapidement le programme du *Matin*, reproduit les lettres de ses leaders et conclut par ce mot d'esprit :

« Si M. Vallès s'exprime de la sorte le matin, il n'a décidément pas le réveil agréable. »

Chronique générale.

LE DÉSORDRE DANS LES FINANCES.

On s'est aperçu il y a trois jours, au ministère des finances, que l'impôt sur les vinaigres, qu'on voulait élever pour tâcher d'équilibrer le budget, n'était pas perçu depuis l'année 1878, où il a été voté ! C'est dix-huit millions qui ne sont pas rentrés dans les caisses de l'État par suite de cet oubli sans précédent !

Pour atténuer l'émotion que ne peut manquer de causer une pareille révélation, M. Tirard s'est empressé de transmettre, il y a trois jours, au conseil d'État, un projet portant réglementation du mode de perception de cet impôt sur les vinaigres ; mais, avant que le conseil d'État ait statué, il s'écoulera de longs jours.

Il est impossible, dit le *Gaulois*, que le Parlement laisse passer sans protestation cette preuve irréfragable du désordre qui règne dans le département des finances.

Avant-hier a eu lieu le premier bal de l'Élysée.

M. Grévy ne devant donner que deux fêtes cet hiver, d'assez grands préparatifs d'installation avaient été faits pour ce bal, qui n'a pas différé des précédents.

Beaucoup de militaires venus par ordre, le corps diplomatique présent par devoir ; une sage réglementation avait présidé à l'organisation du buffet.

D'après une personne très-intime de l'entourage de M. Grévy, à l'Élysée on ne doute pas de la chute du ministère sur la question des instituteurs.

Le Président de la République et ses amis auraient déjà pris leurs dispositions en prévision de la crise.

Deux combinaisons seraient en présence : soit un ministère Goblet qui serait une transition pour arriver à un ministère Freycinet, soit un ministère Duclerc, mais alors définitif, M. Duclerc n'étant pas d'humeur à servir de passerelle aux ambitions des autres.

LES OBSÈQUES DU GÉNÉRAL WIMPFEN.

Paris a été témoin d'un scandaleux spectacle. Il a vu, ô honte ! le convoi civil d'un général français ayant commandé devant l'ennemi !

M. le général de Wimpffen a voulu jouer son vilain rôle jusqu'au bout. Il est mort, ne foulons point ses cendres. Il avait le droit, sans doute, de mourir comme il est mort et de choisir un genre d'obsèques qui ne conviennent ni à un homme ni à un chrétien. Mais M. Louis Teste répond dans le *Gaulois* :

« Notre droit, à nous, c'est de déplorer un tel exemple, c'est de dire qu'en aucun pays on ne voit pareille chose.

» A cet enterrement civil, des troupes

avaient été commandées pour rendre les honneurs militaires. Comment qualifier une loi qui porte ainsi atteinte aux croyances religieuses de l'immense majorité, puisque les enterrements civils ne sont que l'infime exception ? Et quand cette même loi, qui oblige les troupes à rendre les honneurs militaires à cette infime exception, leur interdit l'accès des églises, temples et synagogues de l'immense majorité, n'est-ce pas un scandaleux escamotage des croyances religieuses de la France au profit de cette petite secte de nihilistes qui impose son rite en sa matière ?

» Quelles ont dû être les réflexions des soldats commandés pour l'enterrement du général de Wimpffen ? Que l'un des plus hauts chefs de l'armée ne croyait pas en Dieu ; que, s'il n'y a pas de Dieu, il n'y a pas de devoir, puisqu'il n'y a plus de sanction par delà la vie présente ; partant, qu'en ce monde il n'y a que des oppresseurs et des opprimés, et qu'au lieu de se battre au Tonkin, sans savoir pourquoi ni pour quel but, parce qu'il plaît à M. Ferry de les y envoyer, ils feraient bien mieux de tirer sur leurs officiers.

» Ce serait, en effet, le plus monstrueux des métiers de forcer des hommes à faire le sacrifice de leur vie pour autre chose qu'un devoir.

M. Teste conclut avec raison :

« Lorsqu'un chef d'armée fait faire de pareilles réflexions à ses soldats devant son cercueil, certes, on ne saurait prétendre que sa carrière se termine heureusement pour sa mémoire. Dans les armées puissantes, en Allemagne, en Russie, en Autriche-Hongrie, partout, d'ailleurs, où l'on veut rendre profond le sentiment de patrie, avoir une armée digne de ce nom, les officiers donnent l'exemple du respect de la religion. Si nous voyions l'enterrement civil d'un général en chef allemand traverser Berlin, escorté des honneurs militaires, nous nous réjouirions. C'est parce que nous ne doutons pas que les Allemands en feront autant que nous voyons dans l'enterrement d'hier un symptôme fâcheux pour l'esprit de notre armée.

» Quand le mauvais exemple vient des chefs, que demander aux soldats ? Et quand la population assiste à ce spectacle, sans paraître le comprendre, n'est-ce pas là une inconscience générale qui doit vous donner des inquiétudes sur l'avenir de votre pays ? »

L'*Événement* a reçu, au sujet de ce deuil enterrement civil, la lettre suivante :

« Monsieur le directeur, Je lis dans un article de l'*Événement*, consacré à M. le général de Wimpffen, que les lettres d'invitation à son enterrement civil ont été adressées de la part de sa famille, « qui n'a pas cru devoir contredire la volonté exprimée par le défunt de refuser toute cérémonie religieuse » ; cette assertion est absolument inexacte, la famille de M. le général de Wimpffen n'a pas eu à donner d'avis à ce sujet, elle ne s'est occupée en rien de ses obsèques et elle n'y a pas assisté.

» Je vous prie, monsieur le directeur, de vouloir bien insérer cette lettre dans votre prochain numéro et d'agréer l'assurance de mes sentiments distingués.

» Baron de WIMPFEN. »

Le général Faidherbe, ancien gouverneur du Sénégal, grand-chancelier de la Légion-d'Honneur, pose sa candidature à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

On annonce le mariage de M. Georges Chanzy, fils aîné de l'illustre regretté général, lieutenant au 4^e chasseurs à pied, avec M^{lle} Marie Gailly, fille de l'honorable sénateur des Ardennes.

LA GRÈVE DU NORD.

La France dit que le discours de M. Raynal à la Chambre a produit à Denain, sur les mineurs, une mauvaise impression.

Une réunion des délégués des trois communes a eu lieu à midi chez le cabaretier Basly, secrétaire de la chambre syndicale des mineurs.

Une protestation va être envoyée au ministre des travaux publics contre son discours.

On assure que M. Habert, juge d'instruction devant lequel ont comparu inutilement les rédacteurs du *Gaulois*, du *Petit Parisien*, de l'*Intransigeant* et du *Cri du Peuple*, a eu hier matin une longue conférence avec le ministre des postes et des télégraphes.

Ajoutons que le bruit de la démission de M. Cochery courait jeudi soir.

On télégraphie de Londres que la police a arrêté jeudi matin, près du Palais de Justice, trois individus soupçonnés de complicité dans les attentats au moyen de la dynamite.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 29 février.

Les craintes qui s'étaient manifestées il y a deux ou trois jours au sujet d'un prochain ministère se sont complètement dissipées, la Bourse s'est montrée très-rassurée à ce sujet.

Le début de la séance a été excellent, ce n'est que vers 1 heure 1/2, c'est-à-dire au moment de la réponse des primes que l'exécution d'un spéculateur important est venue peser sur les cours. Ce n'est d'ailleurs qu'un incident dont on se remettra promptement.

Le 3 0/0 est resté à 76.10 après avoir été répondu à 76.37 ; — l'amortissable répondu à 77.32 s'est inscrit à 77.10 en clôture ; — le 3 0/0 nouveau répondu à 76.45 a fait 76.25 ; — le 4 1/2 0/0 est resté à 105.67, la réponse ayant été faite à 105.87.

Les achats au comptant ont été assez nombreux.

Le Crédit Foncier a donné lieu à des demandes très-suivies et nous voyons inscrire à la cote successivement les cours de 1.235 et 1.240.

L'activité des achats en Obligations Communales et Foncières ne se ralentit pas. L'abondance des petits capitaux est un fait certain, il est de notre devoir de leur indiquer les bons placements et nous croyons qu'il n'en est pas de meilleurs que les

Les Francs s'emparèrent de tout, firent courber tout sous leur joug ; mais ils ne pensaient qu'à la guerre. Asservis, les Gaulois n'avaient plus assez de ressources ni de liberté pour faire fructifier les terres. Cependant notre beau pays, favorisé par la nature, est propre à tous les genres d'exploitations rurales.

» Heureusement que la science agricole, comme toutes les sciences, se réfugia dans les monastères. Que de forêts ont été défrichées, que de landes incultes portent aujourd'hui de belles moissons ou sont couvertes de vignes luxuriantes, grâce aux travaux des moines ! »

— Et c'est sans doute, dit avec ironie Jules de Villefort, pour récompenser les moines de nos jours des travaux et des bienfaits de leurs prédécesseurs, dont ils imitent le courage et l'abnégation, que les républicains les ont chassés et se sont emparés de leurs propriétés, dont ils faisaient un si noble usage !

— Oui ; cela me rappelle le frelon qui s'empara d'une ruche. Mais continuons :

« Charlemagne fit beaucoup pour l'agriculture par son capitulaire sur l'entretien des fermes. Mais l'invasion des Normands vint encore tout détruire et faire peser parfois trop lourdement l'autorité des seigneurs sur les paysans, qui s'estimaient heureux d'obtenir leur protection contre les barbares, moyennant même des corvées ruineuses. Les

Normands, ces terribles envahisseurs, ne leur offraient que le pillage et la mort en perspective.

» Un mouvement dû aux idées religieuses, les croisades, fut favorable à l'agriculture. Afin de se procurer de l'argent pour ces expéditions lointaines, beaucoup de seigneurs rendirent la liberté à leurs serfs.

» L'influence du travail libre ne tarda pas à se faire sentir ; mais ce ne fut qu'au XVI^e siècle, après l'établissement générale des communes et de leurs libertés, que l'agriculture devint florissante.

— La commune ! dis-tu, mon ami ; ne fais-tu pas erreur ? Il me semble que les communes de Paris sont loin d'avoir produit des résultats heureux en 1793.

— C'est que les bandits qui se sont emparés de l'Hôtel-de-Ville levaient l'étendard de la commune pour voler leurs vols, leurs vengeances et leurs assassinats, tandis que la commune au moyen âge fut établie dans chaque ville, dans chaque bourg, dans chaque village, de façon que les choses publiques des habitants fussent gérées par les Conseillers élus et non d'après le bon plaisir des seigneurs autrefois maîtres sans contrôle.

— Ah ! je comprends. Au moyen âge on commença à jouir des libertés communales inscrites dans nos lois et reconnues par tous.

— Précisément. Liberté sans licence, telle doit être la devise communale.

« En 1600, Olivier de Serres publia son *Traité d'Agriculture*, qu'il dédia à Henri IV. Il est le premier Français qui ait fait un traité sur cet art ; aussi l'appelle-t-on le père de l'agriculture française. Son ouvrage est le seul corps de doctrine que l'on ait eu longtemps chez nous sur l'art de cultiver la terre. L'auteur y donne en détail l'histoire de la pomme de terre, alors récemment apportée d'Amérique. Il a rendu les services les plus signalés relativement à l'introduction et au perfectionnement de la culture du mûrier.

» Le siècle de Louis XIV se fit remarquer par son indifférence pour l'agriculture. Colbert la sacrifia trop souvent à l'industrie, au lieu de la faire marcher hardiment de concert. Cependant elle profita des canaux que l'on fit construire en vue de l'industrie, mais qui servent autant aux agriculteurs qu'au commerce.

» Sous la régence, le système financier de Law introduisit partout la fièvre de l'agiotage et l'agriculture ne se releva que vers le milieu du règne de Louis XV. En 1754, parut l'édit qui proclama la liberté du commerce des grains dans l'intérieur de la France et qui en permit l'exportation en limitant cette faculté dans des bornes convenables.

» C'est aussi du règne de Louis XV que datent les sociétés d'agriculture, si nombreuses aujourd'hui et qui ne cessent de rendre d'immenses services. L'instruction fut répandue dans toutes les

classes des cultivateurs ; on prodigua à dessein des encouragements et des prix.

» On créa l'École vétérinaire de Lyon et celle d'Alfort, près de Charenton. L'ouverture des premiers cours de l'art vétérinaire se fit à Lyon, le 1^{er} janvier 1762, sous le ministère de Barin, fondateur des sociétés d'agriculture. Bourgeat fut le professeur qui contribua le plus à donner à cet art l'éclat dont il jouit aujourd'hui.

« Le règne de Louis XVI vit la suppression des corvées, la multiplication des haras et l'introduction des mérinos en France. On créa le fameux troupeau de Rambouillet.

» La révolution a bouleversé l'économie agricole de la France. D'immenses propriétés ont été vendues comme biens nationaux et ont passé entre les mains de spéculateurs qui les divisèrent et les revendirent. Un grand nombre sont devenus propriétaires. La suppression du droit d'aînesse aidait au morcellement infini de la propriété.

— Est-ce un bien ou un mal ? ...

— Écoute, fit Fernand. Il me semble avoir entendu quelque bruit.

— Mais qu'éprouves-tu donc aujourd'hui ? Tu es inquiet, tu trembles au moindre bruit, comme si la vie était menacée.

— Je ne sais trop ce que je ressens, mais il me semble que je cours un grand péril.

— Qu'as-tu à craindre ?

Obligations Foncières auxquelles s'attachent des lots importants.
Le public en dehors des valeurs que nous venons de citer plus haut semble désertier le marché des actions des autres sociétés.
Les valeurs industrielles cependant commencent à attirer les capitaux de placement.
L'Orléans de 1,290 s'élève à 1,297.50. Le Nord se tient à 1,695.
Affaires nulles sur le Gaz à 1,402.50.
Le Suez oscille de 2,045 à 2,032.50.
La Banque des Communes continue à recevoir des fonds pour être employés en reports.

Chronique militaire.

La France se plaint avec juste raison de ce que depuis trois ans les ministres de la guerre, par raison d'économie, ne gardent pas sous les drapeaux les soldats pendant le temps nécessaire à leur instruction, soit en libérant trop tôt les anciens militaires, soit en appelant trop tard les nouvelles recrues.

« Nous nous attendions, dit la France, à voir libérer la classe 1879, celle qui doit passer la première dans la réserve, immédiatement après les manœuvres d'automne, vers la fin de septembre, et à voir incorporer la classe 1883, celle qui doit être appelée la première, au commencement de novembre.

Il paraît qu'il n'en sera rien. Les hommes de la classe 1879 ne prendront pas part aux manœuvres d'automne; ils seront libérés dès le 8 août, six semaines plus tôt que les années précédentes. Les hommes de la classe 1883 ne seront pas incorporés en novembre, mais seulement en décembre, cinq semaines après l'époque normale.

Nous déplorons sincèrement le renvoi de la plus ancienne classe avant les manœuvres d'automne. Nous voyons ce double inconvénient : d'abord on prive ces hommes de l'élément d'instruction le plus efficace qui soit à leur portée, en ne les faisant pas participer aux manœuvres, et ensuite les effectifs des troupes d'infanterie prenant part aux manœuvres seront tout à fait insuffisants. Les années précédentes, les compagnies n'étaient guère qu'à 150 hommes; cette année, elles descendent au-dessous de 130 : c'est trop peu. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Un chien que l'on suppose atteint d'hydrophobie a été poursuivi hier et tué sur le quai Saint-Nicolas. Le maire de Saumur a fait publier un avis pour surveiller les animaux qui ont pu être mordus et tuer tous les chiens à l'attache.

Le sieur Ferrand, de Saint-Martin-de-la-Place, en traversant la Loire hier matin, vers 6 heures, aperçut, à quelques mètres de son bateau, un corps humain que le courant entraînait. S'étant porté de ce côté, il saisit le cadavre, le ramena sur la rive, et

— Je l'ignore.

Fernand ne se trompait pas. Ce qu'il éprouvait était un secret pressentiment ou une voix du ciel qui veille sur l'homme de bien pour le sauvegarder des projets des méchants.

Derrière un massif, Brutus entrevoyait les deux jeunes gens et écoutait.

— Ainsi, disait Jules, tu me promets bien de ne pas oublier le 8 mai ?

— Oui, Jules, quoique je regrette de désobéir à mon père, qui m'a toujours expressément défendu d'aller à Roennoir.

— Laurent aurait-il raison ? se dit Brutus.

— Je demanderai à mon père, continua Jules, de me prêter l'histoire de l'abbaye de Marmoutiers que ma mère trouve si intéressante et que tu désires connaître. Ainsi donc, le 8 mai, tu viendras au pied des ruines du château. En face se trouve une charmillle; je serai là.

— Nous y serons aussi, se dit Brutus, qui s'était couché en tapinois derrière un arbre, de crainte d'être aperçu.

Les deux amis, satisfaits de leur projet, se séparèrent confiants en l'avenir qui sourit à la jeunesse.

Et cependant la mort planait sur leurs têtes.

(A suivre.)

J. GONDRY DU JARDINET.

reconnut aussitôt le sieur Auguste Girard, qui avait quitté la maison paternelle le 27 janvier, à la suite de reproches de son père. Le corps a été remis à sa famille.

CONSEIL DE RÉVISION DE LA CLASSE DE 1883.

Les opérations du conseil de révision, ainsi que nous l'avons annoncé, commenceront le 24 mars prochain et devront se terminer le 20 juin suivant, au plus tard.

La revue d'appel des hommes à la disposition et des hommes du service auxiliaire aura lieu au chef-lieu de chaque canton, le jour de la séance du conseil de révision.

Un certain nombre de préfets ont demandé l'année dernière à visiter deux cantons le même jour. Cette manière de procéder présente de sérieux inconvénients, et elle ne saurait être adoptée qu'au cas où il ne serait pas possible de consacrer un jour à chaque canton, sans dépasser les limites fixées par le décret. Il pourra cependant être fait exception à cette règle pour deux cantons d'une même ville, lorsque le nombre des hommes à visiter dans chaque canton ne dépassera pas 450. Les itinéraires devront être réglés en conséquence.

Un assez grand nombre de jeunes gens de la classe de 1882 ont, l'année dernière, été compris dans le contingent, bien qu'ils eussent, pour obtenir la dispense, des droits qu'ils ont négligé d'invoquer, et qui sont, par conséquent, périmés.

Parmi les dispositions insérées à ce sujet dans la circulaire ministérielle du 25 février 1883, il en est une qui invite les présidents des conseils de révision à poser à chacun des jeunes gens la question suivante :

« Réclamez-vous la dispense comme aîné d'orphelins, fils de veuve, frère de militaire, etc., etc. ? »

La réponse à cette question doit être consignée au procès-verbal de la séance.

Les préfets ne perdront pas de vue que les surnés des classes de 1881 et de 1882, déclarés aptes au service armé en 1884, pouvant conférer la dispense à leurs frères cadets, il importe, dans l'intérêt de ces derniers, de commencer les séances par l'examen des ajournés.

Un intéressant souvenir historique à propos de M. le comte de Durfort de Civrac, qui vient de mourir.

C'est son aïeul, ambassadeur de France à Vienne sous Louis XV, qui fut chargé de négocier le mariage du dauphin, depuis Louis XVI, avec l'archiduchesse Marie-Antoinette; et en récompense du succès de la négociation, il fut créé duc et brevet.

L'illustre maison de Durfort se trouve ainsi posséder trois titres de ducs : celui de Lorges, celui de duc de Duras, et celui de duc de Civrac.

Le premier subsiste seul aujourd'hui; et le nom même de Civrac vient de s'éteindre après celui de Duras. — Le défunt député de Maine-et-Loire ne laisse, en effet, que deux filles non mariées.

POITIERS.

On lit dans le Journal de l'Ouest :

« La prospérité républicaine s'affirme de plus en plus.

« Nous avons encore à enregistrer aujourd'hui une nouvelle faillite : celle de M. Coulon, tapissier, rue des Trois-Piliers; et si nous croyons les bruits qui courent, plusieurs maisons de commerce seraient contraintes de liquider dans un avenir prochain. »

RENNES.

Les ouvriers couvreurs de Rennes sont en grève depuis quelques jours. Or, parmi les travaux qu'ils laissent en souffrance se trouvent les toits des casernes, auxquels les derniers ouragans ont fait des dégâts qui exigent des réparations immédiates. L'Avenir de Rennes rapporte que, les ouvriers se refusant au travail, l'autorité militaire a employé des soldats à ces réparations. Les grévistes se sont plaints au général commandant en chef le 40^e corps d'armée. Celui-ci leur a répondu que, quelles que fussent ses sympathies pour la classe ouvrière, son premier devoir était de sauvegarder les intérêts de l'Etat, et que c'était pour cette raison qu'il avait dû avoir recours à des soldats.

TROMPERIE SUR LE POIDS.

Nous lisons dans le Journal de Châteaubriant :

« Désirée Benoit, femme Maillard, demeurant à Vay, qui avait vendu à M. Josse, marchand de beurre et d'œufs à Puceul, un morceau de beurre du poids de 2 kil. 250 grammes dans l'intérieur duquel elle avait renfermé, enveloppée dans un linge, une pierre pesant 1 kil. 350, a été condamnée à trois mois de prison, à l'insertion dans les journaux de Châteaubriant et à l'affichage du jugement à Nozay, à Puceul, sur la porte de sa demeure, aux mairies de Puceul et de Nozay et sur la place de cette dernière commune. »

Théâtre de Saumur.

Le Petit Ludovic, la joyeuse comédie qui sera donnée lundi sur notre scène, a déjà été jouée plusieurs fois à Angers avec beaucoup de succès. Très-bonne interprétation. M^{me} Cantrelle est surtout amusante : c'est une belle-mère réussie. M. Labranche est d'un comique achevé dans le rôle de Potard. M. Leprin a fait une excellente création de celui de Fortuné. Citons aussi M. Linières (Montbrion), M^{lle} Louise Lagarde et Garniery qui complètent l'ensemble le plus satisfaisant.

On se rappelle qu'en 1879 le Petit Ludovic, grand succès de l'année, avait procuré à Saumur deux brillantes soirées, la première avec Saint-Omer et Noël Martin, la seconde, à l'époque des courses, avec M^{lle} Scriwaneck, Montbars et autres artistes parisiens.

La spirituelle comédie de M. Théodore de Banville, Gringoire, qui commencera le spectacle, n'est point un lever de rideau ordinaire : il vaut la peine qu'on se dérange pour l'entendre. Cette œuvre du Théâtre-Français est interprétée d'une façon qui fait honneur à nos artistes. M. Linières (Pierre Gringoire), M. Le Brun (Louis XI), M. Allain, M^{lle} Lagarde, Juliette Orain et M. Faucheux ont tous mérité les compliments de la presse angevine.

MUSIQUE MUNICIPALE.

La Musique municipale de Saumur donnera à ses souscripteurs un 3^e concert, dans les salons de la Mairie, mercredi 5 mars, à 8 heures du soir.

Programme.

1. Ouverture de la Caravane; par la Musique municipale.
2. I m'a r'fusé son parapluie, lamentation comique, par M. Massé.
3. Fantaisie sur la Fille du Régiment, solo de violoncelle, par M. Weber.
4. Tableaux champêtres, chœur à 4 parties, par des amateurs.
5. Les Généurs, chansonnette, par M. Massé.
6. Fantaisie sur le Trouvère, par la Musique municipale.
7. A. Berceuse, de Weber, par M. Weber.
8. B. Gavotte en ré, de Prosper, par M. Weber.
9. L'Homme aux grands pieds, chansonnette, par M. Massé.
10. Le Prince Oscar, grande valse, par la Musique municipale.

Le chef de musique, V. MEYER.

LA MUSIQUE POPULAIRE

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

Bureaux : Boulevard Saint-Michel, 78.
Abonnements : Un an, Paris 12 fr.; Départements, 14 fr. — Un numéro : 25 centimes.

Sommaire du n^o 124.

TEXTE. — Thérèse, par Alphonse Baralle. — Les œuvres dramatiques de Berlioz, par A. Boutarel. — Concerts populaires, par Guiello. — Correspondance à propos de l'Opéra-Populaire. — Les tribulations d'un artiste compositeur à Paris, en 1812 (Pietro Belloni, de Naples), par Edouard Grégoir. — Premier concours international de musique en Italie. — Notre musique. — Variété : Le portefeuille d'un vieux cabotin, par Alphonse Baralle. — Nouvelles diverses.

MUSIQUE. — Mélodie pour piano de M. Adolphe Botte. — Menuet de la symphonie en sol majeur, de J. Haydn. — Tristesse, mélodie de M. Ernest Bacquet.

ILLUSTRATION. — Portrait de Thérèse.
Par suite d'une nouvelle combinaison, l'abonnement ne coûte absolument rien.

Un numéro spécimen est adressé à toutes les personnes qui en font la demande.

Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (7^e année).

LUNDI 3 mars 1884,

UNE REPRÉSENTATION DE

LE PETIT LUDOVIC

Comédie en 3 actes, de MM. Henri Crisafulli et Bernard.

Distribution.

Isidore Potard.....	MM. Labranche.
Fortuné Chambly.....	Leprin.
Jacques de Montbrion.....	Linières.
Joseph.....	Louis.
Un domestique.....	Alexandre.
Chiquita.....	M ^{mes} Cantrelle.
Cécile.....	Lagarde.
Juliette de Théclin.....	Garniery.
Jeannette Savoureux.....	Delafaye.
Clara.....	Allain.
Fanny.....	J. Orain.

1^{re} représentation de

GRINGOIRE

Comédie en 1 acte, du Théâtre-Français, par M. Th. de Banville.

Distribution :

Louis XI.....	MM. V. Le Brun.
Pierre Gringoire.....	Linières.
Simon Fourniez.....	Allain.
Olivier-le-Daim.....	Faucheux.
Loyse.....	M ^{mes} Lagarde.
Nicole Andry.....	J. Orain.

ORDRE : 1. Gringoire; 2. Le Petit Ludovic.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Cie G^{le} DE CHEMINS DE FER BRÉSILIENS

CAPITAL SOCIAL : 10 MILLIONS DE FRANCS

En 20,000 actions de 500 fr. entièrement libérées

ÉMISSION au prix de 417 f. 50

De 18,360 Obligations de 500 francs.

(Jouissance du 1^{er} mars 1884)

Payables : 40 fr. » en souscrivant ; 127 fr. 50 à la répartition ; 125 fr. » du 1^{er} au 10 mai 1884 ; 125 fr. » du 1^{er} au 10 juillet 1884.

Soit 417 fr. 50 ou 415 fr. en se libérant entièrement.

Intérêt annuel : 25 fr., nets de l'impôt sur le revenu

Remboursement au pair, en 27 ans 1/2, par tirages semestriels

Dont le premier aura lieu le 1^{er} septembre 1884.

Le placement ressort à 6 0/0, non compris la prime d'amortissement.

Le Gouvernement brésilien a garanti à la Cie un annuité fixe, pendant 30 ans, de 2,275,000 fr., dont partie a été affectée au service des obligations émises en 1880, et dont le solde assure le service des intérêts et de l'amortissement des obligations de la présente émission.

ON SOUSCRIT MERCREDI 5 MARS

Au Crédit Industriel et Commercial

A Paris, 79, rue de la Victoire, et Succursales

Et à la Société Générale

A Paris, 54, rue de Provençes, Succursales et Agences ET, DÈS À PRÉSENT, PAR CORRESPONDANCE.

31 RÉCOMPENSES DONT 19 MÉDAILLES D'OR

44 ans de succès.

ALCOOL DE MENTHE

DE RICQLÈS

Bien supérieur à tous les produits similaires.

ET LE SEUL VÉRITABLE

Souverain contre les indigestions, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête et dissipant le moindre malaise. — Excellent aussi pour la toilette et les dents.

FABRIQUE à LYON, 9, cours d'Herbouville

Maison à Paris, 41, rue Richer.

Dépôt dans les principales pharmacies, parfumeries et épiceries fines. — Se méfier des imitations, et, pour éviter toute confusion, exiger le véritable nom de H. de RICQLÈS, dont la signature doit se trouver sur l'étiquette de chaque flacon.

N'ATTENDEZ PAS

d'être enrhumé pour faire usage du Sirop THIBON, contre Rhumes, Gripes, Bronchites et les Toux les plus rebelles. Son efficacité a été constatée par toutes les sommités médicales. — Prix : 2 fr. — Dépôt :

Saumur, ph. LAUMONDAIS, pl. de la Bilange.

EAUX-BONNES

Eau minérale naturelle contre : Rhumes Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt : toutes Pharmacies.

Vente annuelle : Un million de bouteilles.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.
M. MÉHOUAS, ancien notaire à Saumur, ayant l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.
M. LANGLOIS, ancien greffier de justice de paix à Saumur, ayant l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi. (155)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
Le dimanche 2 mars 1884, à midi,
En l'étude de M^e GAUTIER :

1^o UNE MAISON, située à Saumur, rue de la Visitation, n^o 10, joignant M. Saulais ;
2^o Et UNE CAVE, avec JARDIN au-dessus, sis à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu.
S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à MM. MENIER et GENTIL-SAVATIER, propriétaires à Saumur, ou au notaire. (112)

Étude de M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau.

A VENDRE
UN PRÉ
De 3 hectares 7 ares,
En Russé, près Villebernier.
Bon placement.

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
MAISON
Rue Saint-Jean, n^o 29.

Un 1^{er}, composé de 2 pièces, pouvant servir de magasin ou de salon ;
Au 2^e, deux chambres à coucher, au rez-de-chaussée, une salle à manger et une cuisine ; diverses servitudes ; deux chambres et un grenier au-dessus de la cuisine.
S'adresser à M. ENAULT, bijoutier, rue Saint-Jean, 27. (60)

A VENDRE
VOITURE DE VOYAGE presque neuve. — Occasion.
S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

A LOUER
Pour entrer en jouissance le 1^{er} octobre 1884.

CHATEAU MEUBLÉ
Consistant en :
12 chambres de maîtres, 9 chambres de domestiques, 2 salons, grande salle à manger, 2 offices, écurie à 6 chevaux, avec boxes, remise pour 6 voitures ;
Gaz, eau de source ;
Chapelle avec sacristie ;
Jardins fruitiers et potagers, bosquets, prairies ;
Le tout d'une contenance de 41 hectares environ ;
Situé sur le bord d'une rivière, à 16 kilomètres de Saumur, 2 kilomètres d'une gare, 7 heures de Paris.
S'adresser audit notaire. (102)

Étude de M^e GABILLON, notaire à Ingrandes.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
BELLE PROPRIÉTÉ
DES CHESNAIES
Près le bourg d'Ingrandes, à 3 kilomètres de Saint-Patrice (ligne de Tours à Nantes),
Comprenant : bâtiments de maître et de basse-cour, bâtiments de fermier, vastes et jolies caves, vendangeoir, cuves, pressoir et accessoires, cours, jardin d'agrément, jardin potager, terres et vignes de très-bon crû.
Le tout d'un seul tenant et contenant 10 hectares 12 ares.
Jolie vue, chasse et pêche.
S'adresser, pour traiter, à M. CHAUMIN-BENARD, à Gizeux ;
Et, pour tous renseignements, à M. Jacques ROCHEREAU, expert à Ingrandes, et audit M^e GABILLON.

AVIS
Nous recommandons aux amateurs de bon potage le **Tapiooca** du J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.
Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.
A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

A VENDRE
Au Comptant

Chez M. Louis DUYAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :
Vin rouge nouveau à 70 francs la barrique ;
Vin rouge vieux à 100 francs ;
Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs ;
Vin blanc vieux à 100 francs.
Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.
Des échantillons sont envoyés sur demande. (403)

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

LEÇONS D'ANGLAIS
Prix modéré.
S'adresser à Miss RIVE, pensionnat de M^{lle} Bonifas, 21, rue du Pressoir-Saint-Antoine. (145)

Manufacture de Pianos et Orgues
12 Médailles d'honneur.

LÉPICIER
RUE DE LA PRÉFECTURE, 26, ANGERS.
M. GAND, l'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur.
Adresser les demandes au bureau du journal.

M. RENÉ ROUSSEAU, 16, rue Beau-repaire, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il continue à recevoir, de ses marchands de Normandie et de Bretagne, des **cidres** de 1^{re} qualité pouvant être vendus à des prix modérés. (130)

A VENDRE
JUMENT BAIE, 6 ans, garantie, attelée et montée, très-vite au trot, chez M. DE MARGONNAY, à la Coutancière, et, pour renseignements, chez M. RAIMBAULT, marchand, rue de la Fidélité, 40, à Saumur. (141)

AU GAGNE-PETIT
NOUVEAUTÉS

M. PETIT-SALMON demande un **apprenti**.

ON DEMANDE un **apprenti** pour Mercerie et Rouennerie.
S'adresser à M. LEPAGE, rue de la Tonnelles. (149)

UN JEUNE HOMME se propose pour cirer les parquets, entretenir les maisons, faire le jardinage et soigner les malades le jour et la nuit.
S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande une place, le mari comme **jardinier**, la femme comme **femme de service**.
S'adresser au bureau du journal.

UN GARÇON, muni de bons certificats, demande une place de cocher.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE comme expéditionnaire, dans une étude de notaire, à Saumur, un **MILITAIRE RETRAITÉ** ayant une bonne écriture.
S'adresser au bureau du journal.

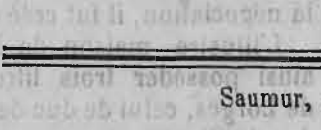
Une ancienne Compagnie d'assurances demande un **REPRESENTANT** pour l'arrondissement de Saumur.
S'adresser à l'Inspecteur, hôtel de Londres, Saumur. (130)

A VENDRE
VIN BLANC pour bouteilles, des meilleurs côteaux, logé en fûts de 195 à 206 litres.
S'adresser, 7, rue Condrière, à Saumur, chez M. GUÉDON.

A CÉDER
PRÉSENTEMENT
FONDS D'ÉPICERIE
Et **DÉBIT de VIN**.
S'adresser au bureau du journal.

Thés **CHOCOLAT** Vanille
Qualité supérieure
GUÉRIN-BOUTRON
PARIS
Santé : 1 fr. 60 ; 1 fr. 80 ; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr., 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.
THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50 ; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.
A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARREAU-RATOUIS, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette).
A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR.
MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.
HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZÉMAS, DARTRES, PITYRIASIS du Cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.
A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple.
Dépôts : Pharmacies, Etablissements de Bains et Maisons de Produits Hygiéniques.



Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 FÉVRIER 1884.

Valeurs au comptant	Coture précéde	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Coture précéde	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Coture précéde	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Coture précéde	Dernier cours.
3 %	76 35	76 30	Est	736 25	736 25	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	511 25	513 50
3 % amortissable	77 40	77 10	Paris-Lyon-Méditerranée	1222 50	1222 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	518 75	515	Est	358	357 50
3 % (nouveau)	76 35	76 22	Midi	1120	1122 50	— 1865, 4 %	519	519	Midi	365	365
4 1/2 %	107 75	107 25	Nord	1690	1696 25	— 1869, 3 %	402 50	403	Nord	364	365
4 1/2 % (nouveau)	105 70	105 75	Orléans	1287 50	1293 75	— 1871, 3 %	392	392	Orléans	357 50	357
Obligations du Trésor	510	508	Ouest	810	815	— 1875, 4 %	512 50	512	Ouest	357	358 50
Banque de France	5170	5159	Compagnie parisienne du Gaz	1460	1407 50	— 1876, 4 %	512 50	514	Paris-Lyon-Méditerranée	362 50	362
Société Générale	485	482 50	Canal de Suez	2035	2035	Bons de liquid. Ville de Paris	522	522	Paris-Bourbonnais	362	362 50
Comptoir d'escompte	935	940	C. gén. Transatlantique	481 25	482 50	Obligations communales 1879	446	447	Canal de Suez	572	572
Crédit Lyonnais	547 50	547 50				Obligat. foncières 1879 3 %	445	445			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1237 50	1235				Obligat. foncières 1883 3 %	339 25	339 25			
Crédit mobilier	306 25	307 50									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)

Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 1^{er} octobre 1885)

SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY			MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR		
	Mixte matin.	Mixte soir.		Mixte matin.	Mixte soir.
Saumur (départ)	6 05	8 50	1 05	3 00	7 55
Chacé-Varrains	6 15	9 01	1 16	3 16	8 05
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	9 10	1 25	3 30	8 13
Montreuil-Bellay (arrivée)	6 33	9 27	1 42	3 47	8 28

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS			THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR		
	Mixte matin.	Mixte soir.		Mixte matin.	Mixte soir.
Saumur (départ)	6 05	7 55	Thouars (départ)	8 56	3 50
Montreuil-Bellay	7 03	8 40	Brion-sur-Thouet	9 09	4 02
Lernay	7 14	8 51	Lernay	9 18	4 10
Brion-sur-Thouet	7 27	8 59	Montreuil-Bellay	9 45	4 27
Thouars (arrivée)	7 46	9 16	Saumur (arrivée)	10 33	5 03

MONTREUIL-BELLAY — POITIERS venant d'Angers.			POITIERS — MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.			
	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.		Omn. matin.	Mixte soir.
Montreuil (départ)	7	1 53	8 35	Poitiers (départ)	5 50	12 10
Loudun	7 58	2 49	9 33	Neuville	6 28	12 55
Arçay	8 27	3 14	9 53	Mirebeau	6 55	1 28
Mirebeau	9 23	4 10	10 47	Arçay	8 01	2 27
Neuville	9 55	4 25	11 17	Loudun	8 38	3 13
Poitiers (arrivée)	10 32	4 56	11 52	Montreuil-Bellay (arrivée)	9 24	4 09